

Site internet officiel : www.louzac-saint-andre.fr

LE MOT DU MAIRE ✂ Cette Lettre aurait dû être celle de la présentation du nouvel exécutif communal, de l'hommage aux élus qui ne se représentaient pas et des remerciements aux électeurs s'étant déplacés aux urnes le 15 mars. Mais un virus venu de Chine a mis entre parenthèses le calendrier électoral et s'est imposé à nous de la plus méchante des façons.

Cette Lettre j'ai hésité à vous l'adresser pour des motifs de précaution. Mais la distribution dans les boîtes aux lettres permettant d'assurer le respect des gestes barrières, il m'a paru **primordial de pouvoir vous apporter une information locale et pratique**, et plus particulièrement à ceux de nos concitoyens qui ne disposant pas d'ordinateur ou d'accès à internet, ne peuvent consulter ni le site de la Commune (www.louzac-saint-andre.fr) ni son facebook. Et cela permet aussi de répondre aux questions qui me sont régulièrement posées.

Cette Lettre c'est aussi un moyen de dire **MERCI**. Merci tout d'abord à **tous nos soignants** pour leur mobilisation dans la lutte contre l'épidémie, pour leur dévouement auprès des malades et des personnes âgées. Merci à **nos enseignants** qui poursuivent, parfois dans des conditions techniques difficiles, leur mission auprès des enfants. Merci aussi **aux habitants de LOUZAC SAINT ANDRÉ** qui, quasiment tous, respectent les règles de confinement. Je sais que ce n'est pas toujours évident mais suivre les consignes c'est réduire les risques pour soi-même, ses proches et aussi les autres. Et par bonheur nous sommes à la campagne.....

Alors poursuivons dans cette voie, solidairement et avec l'espoir que bientôt la vie puisse reprendre ses droits. Il y aura bien sûr un avant et un après. Les conséquences sanitaires et économiques influenceront nécessairement notre mode d'existence. Mais le plus important, même si on avait souvent tendance à l'oublier, c'est notre humanité. C'est cela l'essentiel.

Lilian JOUSSON

IBÉRICA

Le multi-rural poursuit son activité. Si la partie bar est fermée, les autres rayons sont ouverts : épicerie, tabac, presse, jeux, etc... Le magasin est très régulièrement livré en fruits et légumes. Pour le pain, il est conseillé de passer commande (☎ 05 45 82 93 44).

Les horaires ont été adaptés permettant **l'ouverture du commerce tous les jours :**

Lundi	7 H 30 – 12 H 30	16 H – 19 H
Mardi	7 H 30 – 12 H 30	16 H – 19 H
Mercredi	8 H – 12 H 30	
Jeudi	7 H 30 – 12 H 30	16 H – 19 H
Vendredi	7 H 30 – 12 H 30	16 H – 19 H
Samedi	8 H 30 – 12 H 30	16 H – 19 H
Dimanche	8 H 30 – 12 H 30	

COVID-19 : GESTES BARRIÈRES

Les consignes à respecter, en plus du confinement et de la limitation des déplacements au strict nécessaire, sont des précautions simples et de bon sens. Il s'agit de :

- se laver régulièrement les mains
- ne plus se serrer la main ni s'embrasser
- tousser et éternuer dans son coude
- utiliser des mouchoirs à usage unique
- rester chez soi si on est malade.

MAIRIE

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19, la mairie est fermée au public jusqu'à nouvel ordre. **Une permanence est malgré tout assurée du lundi au vendredi.**

En cas de besoin le service administratif, le maire ou les adjoints peuvent être joints soit par téléphone (☎ 05 45 82 18 80), soit par courriel (mairie.louzacstandre@wanadoo.fr).

ATTESTATIONS DE DÉPLACEMENT

Pour pouvoir circuler, chacun doit être muni d'une attestation de circulation dérogatoire. Ne pas l'avoir sur soi entraîne l'application d'une amende en cas de contrôle par la gendarmerie ; un remplissage erroné aussi.

Depuis l'entrée en vigueur de la réglementation, le formulaire ayant évolué dans sa rédaction (et rien n'assurant qu'elle soit définitive), il a été fait le choix de ne pas en distribuer avec cette Lettre. On peut le trouver :

- sur internet
- dans la presse quotidienne
- à l'Ibérica où la mairie y a fait un dépôt
- à la mairie

Et il peut aussi être recopié sur papier libre.

REGROUPEMENTS

Il est rappelé que du fait des mesures pour éviter, ou tout au moins ralentir, la propagation du Covid-19, tous les regroupements sont interdits.

En conséquence, toutes les manifestations organisées par des associations sont annulées ou tout au moins reportées jusqu'à nouvel ordre.

De même **les installations communales habituellement louées** (salle des fêtes) pour des réunions familiales et festives **sont fermées jusqu'au terme du confinement.**

Et cette mesure concerne également **les installations sportives** (terrains de football, de pétanque et de tennis, halle sportive).

PAROISSE

Pas de messe en avril

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCE :

JEANNOT Joseph Lorenzo Giosue 14 mars

DÉCÈS :

VIGNAUD Daniel 11 mars

FAYOUX Moïse 15 mars

RULLIER Jacky 25 mars

FEUX DE PLEIN AIR

Il est rappelé que par arrêté préfectoral **les feux de plein air pour détruire les déchets verts et ménagers sont strictement interdit en Charente** et ne peuvent donc pas faire l'objet d'une autorisation dérogatoire.

Pour les déchets verts et en attendant la réouverture des déchetteries, Grand Cognac qui assure la gestion des déchets pour notre territoire conseille :

- de les placer en compostage au fond du jardin
- de pratiquer le mulching lors des tontes, c'est-à-dire de tondre sans le bac de récupération et de laisser les restes de tontes en place pour nourrir le sol.

TRI SÉLECTIF

Prochaine collecte des sacs jaunes (**les mettre la veille au soir après 20 H**) : lundi 20 avril.

Pour le moment **CALITOM** maintient les collectes habituelles.

Si l'on peut toujours utiliser les conteneurs à verre qui continuent à être vidés, les déchetteries sont en revanche fermées.

MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS

En vue de l'organisation de ce premier marché sur la commune le 09 juillet, a été constitué le 16 mars, sous forme associative, un Comité d'animation.

COURS & DEVOIRS A DOMICILE

Afin que les enfants puissent poursuivre leur scolarité, des cours et devoirs sont mis en ligne par les enseignants.

Comme le font déjà quelques parents, **en cas de difficulté pour récupérer les supports éducatifs, il est possible de contacter la mairie.**

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Résultats du 15 mars

	<u>Louzac</u>	<u>St André</u>	<u>Total</u>
Inscrits	548	237	785
Votants	244	95	339
Nuls	11	1	12
Blancs	9	2	11
Exprimés	224	92	316

Ont obtenu :

BRÉDA Carole	204	85	289
CHAUMETTE Patrice	196	83	279
CLÉMENT Nicole	190	83	273
DELAUUD Margaux	209	86	295
FORT Laëticia	208	87	295
FROSSARD Jean-Paul	197	86	283
GEOFFROY Christophe	206	85	291
HOF Sylvie	187	80	267
JOUGIER Alexandre	202	86	288
JOUSSE Lilian	174	75	249
MARCHAND Cécile	209	86	295
ROULLIN Johan	209	87	296
SALLÉE Patrice	209	86	295
TURPEAU Samuel	212	86	298
VIDAL Cécile	213	89	302

A l'issue du premier tour, tous les candidats officiellement déclarés sont élus. Le conseil municipal est donc au complet et un second tour n'a donc pas lieu d'être organisé.

Au vu des restrictions sanitaires, le nouveau conseil municipal n'a pu être installé le 20 mars comme initialement prévu.

Selon la loi votée en urgence, les nouveaux élus ne prendront leur fonction que dans quelques semaines, dès que les conditions permettront l'organisation des réunions.

En conséquence le conseil municipal sortant est maintenu en poste provisoirement ainsi que l'exécutif élu en 2014 (mairie et adjoints) afin de gérer les affaires courantes.

ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique en vue de la cession d'une portion d'un chemin intercommunal rural aux « Domaines de Camus de La Gerbaude » initialement prévue du 03 au 17 avril 2020, est reportée jusqu'à ce que les mesures gouvernementales restreignant les déplacements aient pris fin. De nouveaux arrêtés municipaux fixeront les nouvelles dates.